

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Gabon-Japon : un contrat pour la construction d'un centre préscolaire



Photo: DR

La signature du contrat de don entre le Gabon et le Japon

Innocent M'BADOUA
Libreville / Gabon

LA chargée d'affaires par intérim près l'ambassade

du Japon au Gabon, Kiyohara Seiko, et le directeur du Centre d'accueil pour enfants en difficultés sociales d'Angondjé (CAPEDS),

Précisions de la plate-forme syndicale, SYNA-CNSS, SYP CNSS, SYNAPPS

S'agissant des actes de gestion de la direction générale (Ndlr : de la CNSS), la responsabilité des organisations syndicales de l'entreprise n'est pas engagée, considérant qu'elles ne font pas partie du Conseil d'administration. En effet, celle-ci est assumée par leurs mandataires sociaux, qui siègent au Conseil d'administration, notamment les Confédérations syndicales auxquelles elles sont affiliées. Les syndicats d'entreprises ne contrôlent pas les actions de la direction générale en terme de gestion, c'est une prérogative du Conseil d'administration. D'où la question sur le mystère qui entoure, la désignation de représentants de ces confédérations, qui siègent au Conseil d'administration Ad vitam æternam. Cette

confusion qui laisse penser à l'opinion et aux organisations syndicales de base, qu'elles peuvent s'arroger le rôle d'administrateurs et se mêler de la gestion des directeurs généraux. Cependant, si les actions de la direction générale, impactent leurs intérêts matériels et moraux, il peuvent monter au créneau pour interpellier l'employeur. Le contrôle de la gestion de la direction générale, est une mission du Conseil d'administration, celle des syndicats de l'entreprise se limitant à défendre les intérêts matériels et moraux de nos membres. Une réforme s'impose également à ce niveau, notamment par l'organisation des élections professionnelles. SYNA-CNSS Jocelyn Louis N'GOMA SYP CNSS Clotaire Mezui Le SYNAPPS Jean Paul Ollomo

Brice Effa Nto'o, ont signé, hier, en présence de la ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme, Prisca Koho Nlend, un contrat de don pour le projet dit de construction d'un Centre d'éducation préscolaire

au CAPEDS.

D'une valeur de 54 millions de francs, ce projet vise à offrir un nouveau bâtiment scolaire de trois salles de classe, des fournitures d'équipements tels que des tables-bancs, des chaises. Objectif :

offrir à ces enfants un meilleur encadrement et augmenter la capacité d'accueil de cette structure.

À Noter que le CAPEDS prend en charge "des enfants gabonais et aussi étrangers ayant vécu des

difficultés diverses et n'ayant nulle part où aller. En ce sens, ce centre joue un rôle très important dans l'éducation et le développement d'enfants innocents qui sont les trésors nationaux", a souligné Kiyohara Seiko.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION
DIRECTION DE LA CONSOMMATION
N° 002664 /MER/SG/DGCC/DCN



AVIS AU PUBLIC

RAPPEL DES JUS DE POMME 100% DE LA MARQUE « CERES »

Nom du produit : JUS DE POMME 100%.
Marque : CERES.

Produits concernés	Code-barres de Punité	Codage par date
Ceres 100% Pomme 200 mL	6001240200018	PD 21.06.2021/ BB 21.06.2022 PD 28.06.2021/ BB 28.06.2022 PD 29.06.2021/ BB 29.06.2022
Ceres 100% Pomme 1 L	6001240100011	PD 21.06.2021/ BB 21.06.2022

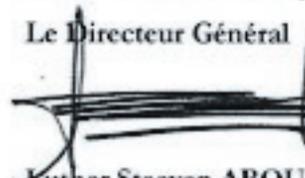
Risque : Ce produit est potentiellement nocif pour la santé à cause d'un niveau élevé de *patuline, supérieur au seuil légal de 50 parties par milliard selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

*La patuline est une mycotoxine qui peut causer des nausées et des troubles gastro-intestinaux avec vomissements.

Commentaires : Les consommateurs doivent cesser la consommation de ces produits et les rapporter au lieu d'achat pour remboursement.

Ils sont par ailleurs invités à informer la DGCC au numéro vert (gratuit) 8085 des lieux de vente desdits produits.

Les opérateurs économiques concernés doivent impérativement retirer ces produits de la vente et les mettre à la disposition de la DGCC pour destruction, sous peine des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait à Libreville, le 27 OCT. 2021
Le Directeur Général

Luther Steeven ABOUNA YANGUI

Infoline: Numéro vert (gratuit) 8085
Numéro Whatsapp : +241 61000193
www.dgcc.ga

